

# La Calanques Classique

## AVIS DE COURSE

### 2012

#### ORGANISATION



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE

#### INSTITUTIONNELS



[www.calanques-classique.com](http://www.calanques-classique.com)

Pôle Voiliers de Tradition  
SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE MARSEILLE



Société Nautique de Marseille

Pavillon Flottant - Quai de Rive-Neuve - 13007 Marseille

Tél : 04 91 54 32 03 - Fax : 04 91 33 41 03

[www.lanautique.com](http://www.lanautique.com) - [regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com)



Marseille • Les Calanques • Marseille  
du 4 au 6 mai

[www.calanques-classique.com](http://www.calanques-classique.com)

## I. L'ORGANISATION

La Régate est organisée par la **Société Nautique de Marseille**, en partenariat avec le CIM, l'AFYT et de la FFV.

## II. DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT

Les courses auront lieu du **Vendredi 4 mai** au **Dimanche 6 mai 2012**.

## III. RÉGLEMENTS

L'épreuve est régie par les textes suivants :

- ▶ Règles de Courses à la Voile 2009-2012 et les prescriptions FFV
- ▶ Règles de la jauge CIM pour les yachts d'époque et classiques
- ▶ Règles de la jauge IRC pour les « Spirit of Tradition »
- ▶ Le présent avis de course
- ▶ Les instructions de course

Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente. Les concurrents doivent remplir les conditions d'admissibilité de l'Annexe 2 des règles de l'ISAF (Code d'admissibilité). Les concurrents étrangers doivent avoir une assurance Responsabilité Civile pour les régates.

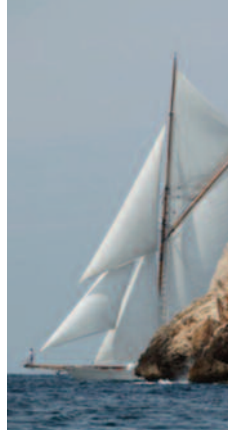
Les voiliers doivent être des monocoques conformes aux règles d'armement et de sécurité prescrites par l'administration maritime. Un numéro de voile est obligatoire pour tout bateau.

## IV. CLASSES ADMISES

L'épreuve est ouverte aux voiliers de tradition jaugés CIM, d'Epoque, Classique et Esprit de Tradition.

Les Esprit de Tradition jaugés CIM seront acceptés en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux voiliers d'Epoque et Classique.

Le comité d'organisation privilégiera les bateaux faisant preuve à l'évidence d'une allure et d'une apparence classique. Sagissant d'une course sur invitation, conformément à la règle ISAF n° 76, l'autorité organisatrice, pourra rejeter l'inscription d'un bateau ou exclure un concurrent. Les voiliers devront être conformes à la réglementation de la 5ème catégorie de



navigation minimum. Les classes seront composées suivant le nombre de bateaux inscrits.

La liste des concurrents par classe et le pavillon de course correspondant seront affichés **au plus tard à 10 heures le Vendredi 4 mai au secrétariat de la Société Nautique de Marseille**.

## V. PUBLICITÉ

La régata est classée en catégorie C de l'annexe 1 des RCV 2009-2012.

## VI. INSCRIPTION

Pour être accepté, le dossier de préinscription devra obligatoirement être composé de la façon suivante :

Bulletin de préinscription dûment rempli, (sauf la liste d'équipage qui devra être complétée à l'inscription).

Certificat de jauge CIM 2012 ou certificat de jauge IRC 2012 pour les « Spirit of Tradition ».

**Le dossier devra parvenir au secrétariat de la Société Nautique de Marseille Pavillon Flottant avant le 20 avril 2012 date de rigueur. L'inscription définitive aura lieu le 3 mai 2012 de 9h00 à 18h00 au secrétariat de la Société Nautique de Marseille.**

Vous devrez accomplir les formalités suivantes :

- ▶ compléter la liste d'équipage,
- ▶ présenter les licences 2012 portant le cachet médical,
- ▶ présenter l'attestation d'assurance du bateau,
- ▶ signer la déclaration d'acceptation et de respect des règles régissant l'épreuve.

## VII. FRAIS D'INSCRIPTION

- ▶ 150 euros pour les bateaux < à 10 m.
- ▶ 200 euros pour les bateaux de 10 à 20 m.
- ▶ 250 euros pour les bateaux > à 20 m.

## VIII. CLASSEMENTS

Le classement sera établi en temps compensé, temps sur distance pour les bateaux de jauge CIM, temps sur temps pour les « Spirit of Tradition ».

## IX. ÉQUIPAGE

Les changements d'équipage devront être notifiés par écrit au comité de course avant chaque course, accompagnés des licences 2012 portant le cachet médical.

## X. CONTRÔLES

Les voiliers pourront être contrôlés pendant toute la durée de l'évènement.

## XI. PLACES AU PORT

Les voiliers inscrits seront amarrés gratuitement à la SNM du 2 au 9 mai 2012. Les amarrages seront occupés sous l'entière responsabilité du capitaine de chaque embarcation.

## XII. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront à la disposition des concurrents au secrétariat de l'organisation, lors de l'inscription.

Elles seront remises après vérification de tous les documents requis pour le dossier d'inscription (paragraphe 6).

## XIV. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS ET DES ORGANISATEURS

Le chef de bord est, au regard de l'article 69 de l'ISAF, responsable de la tenue de son équipage pendant toute la durée de la course.

La responsabilité des organisateurs se limite à assurer la régularité sportive des courses.

## XIII. PROGRAMME

### *Jedi 3 mai*

**9h00 à 18h00** Confirmation des inscriptions et contrôle des bateaux  
**19h00 Cocktail** d'ouverture à la SNM avec la fanfare des Beaux-Arts  
**Expositions** Photos Pierrick Jeannot et une partie des archives de Palynodie

### *Vendredi 4 mai*

**11h00** Mise à disposition en mer (1 ou plusieurs courses)  
**19h00 Cocktail** avec la participation musicale de «Quai des Brunes». Remise du trophée du Patrimoine. Les 100 ans d'Estérel.

### *Samedi 5 mai*

**11h00** Mise à disposition en mer (1 ou plusieurs courses)  
**19h30** Soirée antillaise avec le groupe jazz manouche.

### *Dimanche 6 mai*

**11h00** Mise à disposition en mer (1 ou plusieurs courses)  
**18h00 Cocktail** Remise des Prix à la SNM.

Programme susceptible d'être modifié